ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 14 983 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la majorité du verre récupéré par la collecte sélective ne peut pas être recyclé, car il se contamine au contact des autres matières;

CONSIDÉRANT QUE le verre dans le bac de récupération se brise dans le camion de transport et nuit à la valeur marchande des autres matières recyclables (papier, carton, plastique, métal);

CONSIDÉRANT QUE 80 % des contenants de boisson en verre non consignés se trouvant dans le bac de récupération vient de la SAQ;

CONSIDÉRANT QU'un verre prélevé et traité à la source garde sa qualité et est infiniment recyclable;

CONSIDÉRANT QU'il y a des marchés, ici au Québec, pour le verre trié à la source, peu importe sa couleur, mais que nos entreprises de recyclage locales doivent s'approvisionner ailleurs, faute de trouver un verre de qualité ici;

CONSIDÉRANT QU'au Canada, seuls le Manitoba et le Québec ne consignent pas le verre des bouteilles de vin et de spiritueux;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, demandons la mise en place d'une consigne sur les bouteilles provenant de la SAQ, pour que le verre soit trié à la source et recyclé.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Manon Massé
Députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques

17/03/2015
Date de signature de l'extrait